



**Participation au fonctionnement des classes associatives bilingues privées hors contrat**

**Rapport n° CP/2014/20**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Le Conseil Général subventionne depuis 1995 les classes associatives bilingues hors contrat. Pour en permettre le fonctionnement, il attribue une subvention à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit), qui gère l'ensemble des associations locales chargées de mettre en oeuvre l'enseignement bilingue.

L'intervention du Département du Bas-Rhin se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat.

**1. Rappel du dispositif en faveur de l'enseignement bilingue associatif**

Par délibération du 9 octobre 1995, le Conseil Général a décidé de subventionner les classes associatives maternelles bilingues hors contrat. Il attribue une subvention à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit) qui gère l'ensemble des associations locales chargées de mettre en oeuvre l'enseignement bilingue. Le 10 décembre 2000, le Conseil Général a étendu transitoirement son aide aux classes associatives élémentaires que l'Etat ne peut intégrer à l'enseignement privé sous contrat.

L'intervention du Département du Bas-Rhin se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat.

Pour l'année scolaire 2012/2013, le Département a accordé une aide de 200 000 € pour le fonctionnement de 10 classes.

**2. Demande de l'association ABCM pour l'année scolaire 2013/2014**

L'association proposera cette année scolaire, un enseignement bilingue dans 25,5 classes, des communes du Département du Bas-Rhin suivantes :

- Haguenau (9 classes, dont 2,5 hors contrat)
- Schweighouse-sur-Moder (7 classes, dont 3 hors contrat)
- Saverne (3,5 classes, dont 2 classes hors contrat)
- Strasbourg (3 classes)

et à titre exceptionnel, suite au transfert des classes de Bindernheim, vers la commune de Kappel, située sur le territoire allemand :

- Kappel (3 classes hors contrat)

La demande de subvention porte donc cette année sur 10,5 classes hors contrat.

Aussi, pour l'année 2013/2014, il vous est proposé une aide du Département au fonctionnement des 10,5 classes hors-contrat à hauteur de 20 000 €, soit une aide globale de 210 000 €, qui fera l'objet d'une convention jointe en annexe.

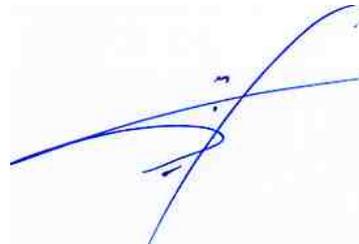
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14961	65-6574-21	234 000,00 €	234 000,00 €	210 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention de partenariat à intervenir entre l'Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle "ABCM - Zweisprachigkeit" à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER et le Département, convention prévoyant l'attribution d'une subvention de 210 000 € pour l'année scolaire 2013/2014.  
Par ailleurs, elle autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL